



**PRÉFÈTE  
COORDONNATRICE  
DU BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



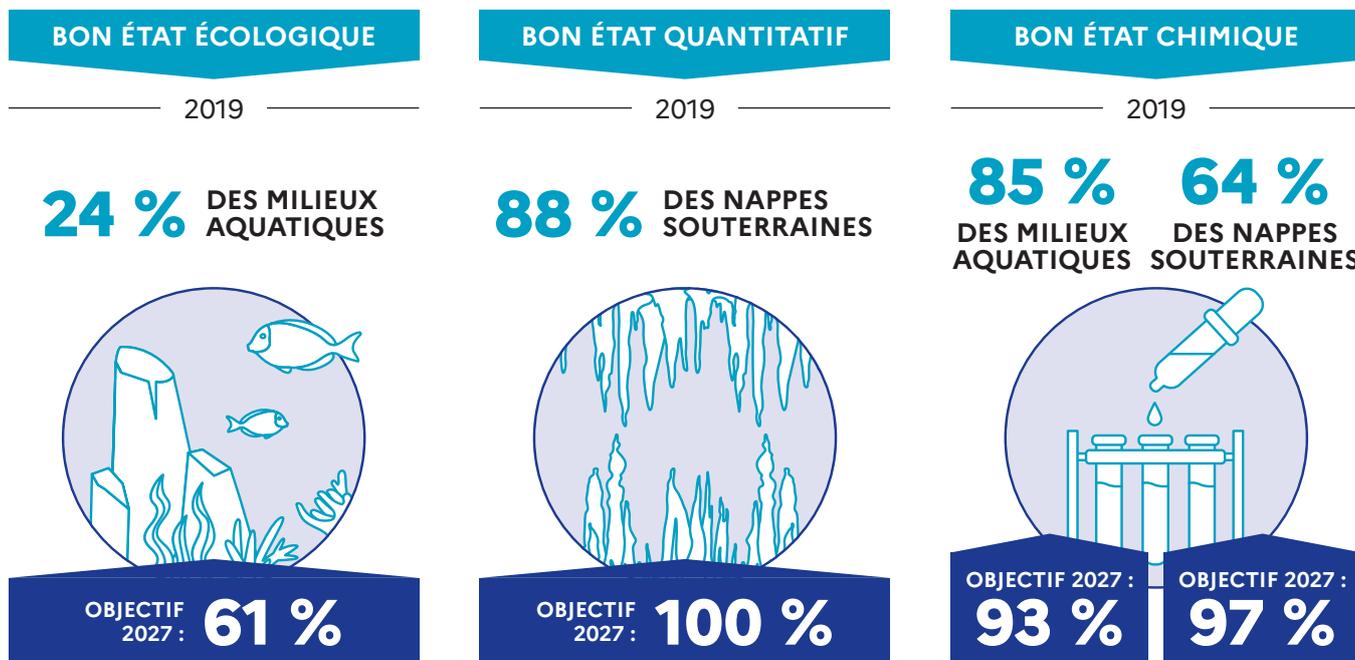
# Synthèse Sdage et programme de mesures 2022-2027

**LOIRE-BRETAGNE  
2022-2027**



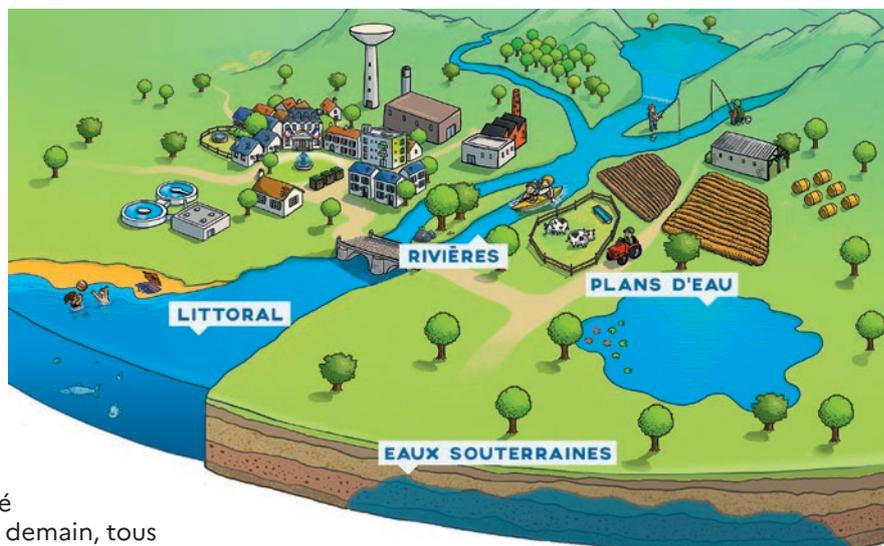
©Jean-Louis Aubert

# Pour les 6 prochaines années, une stratégie pour le bon état des eaux et des milieux aquatiques



## Qu'est-ce que le bon état des eaux et des milieux aquatiques ?

Une eau en « bon état » (écologique et chimique) est une eau qui permet une vie animale et végétale, riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire, aujourd'hui et demain, tous les usages et les besoins des milieux naturels.



**Pour les eaux superficielles** (rivières, plans d'eau, eaux littorales), on surveille et on évalue différents critères biologiques (peuplement de poissons et d'invertébrés, diversité de la flore aquatique) et physico-chimiques (azote, phosphore...). Mais on vérifie aussi le respect de normes de qualité environnementales pour près de 50 substances très polluantes.

**Pour les eaux souterraines**, le bon état est atteint si les critères de quantité (équilibre entre les prélèvements et l'alimentation de la nappe souterraine) et de qualité chimique (absence de substances chimiques polluantes) de l'eau sont respectés.

# Pour notre bassin Loire-Bretagne, une ambition forte pour l'ensemble des acteurs du territoire

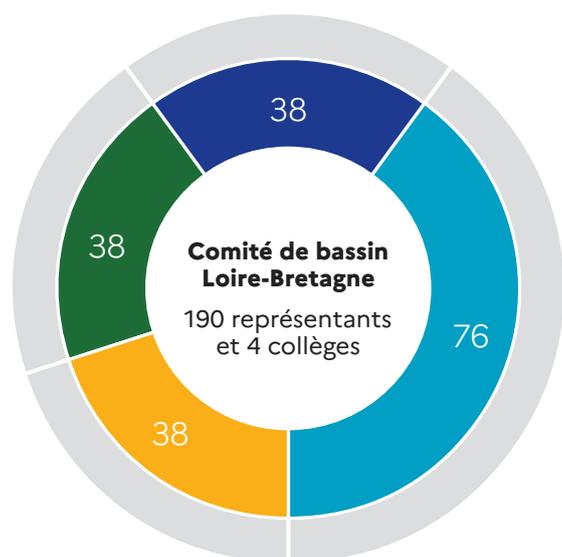
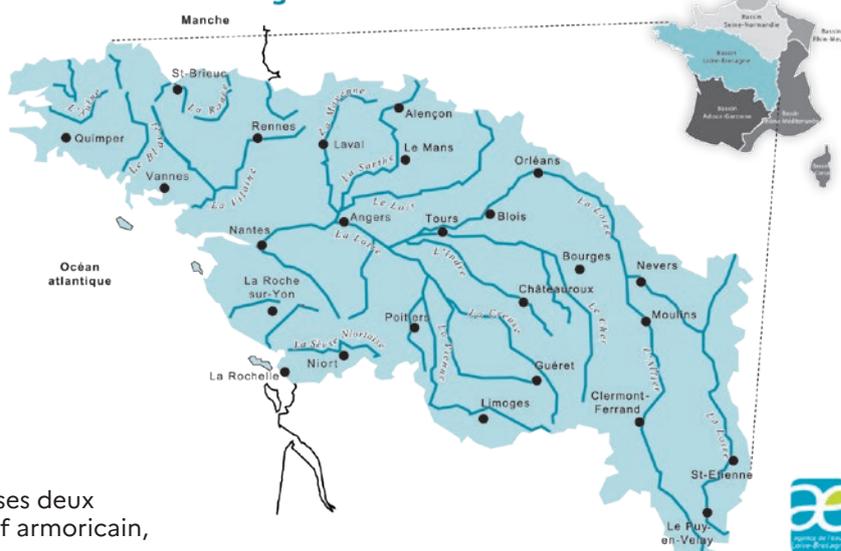
Le bassin Loire-Bretagne occupe 28 % du territoire métropolitain. Ce bassin hydrographique comprend le bassin versant de la Loire et de ses affluents, les bassins de la Vilaine et des côtières bretons et les bassins côtiers vendéens et du marais poitevin.

Il s'étend sur 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire et se caractérise par :

- 6 650 km de côtes soit 38 % de la façade maritime du pays,
- 135 000 km de cours d'eau,
- des nappes souterraines importantes,
- 2 massifs montagneux anciens situés à ses deux extrémités : le Massif central et le Massif armoricain,
- une vaste plaine centrale traversée par la Loire, le plus long fleuve de France avec plus de 1 000 km de long.

Pour gérer au mieux la ressource, il faut que l'ensemble des acteurs concernés soient impliqués, se concertent et participent aux décisions qui sont prises en matière de gestion de l'eau. Le comité de bassin Loire-Bretagne rassemble 190 membres représentant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau. Il est composé de 40 % de collectivités, de 20 % d'usagers non économiques, de 20 % d'usagers économiques et de 20 % de représentants de l'État. Ce sont eux qui définissent les règles qu'il convient collectivement de se donner, entre usagers, pour reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques, tout en conciliant différents usages de la ressource.

## Le bassin Loire-Bretagne



(20 %)

### État et établissements publics

(40 %)

### Parlementaires et collectivités territoriales

Parlementaires, régions, départements, communes et intercommunalités.

(20 %)

### Usagers économiques

Agriculture, sylviculture, pêche professionnelle en eau douce, aquaculture, pêche maritime, conchyliculture, tourisme, industrie, distributeurs d'eau, producteurs d'électricité.

(20 %)

### Usagers non économiques

Associations agréées de protection de la nature, conservatoires régionaux d'espaces naturels, activités nautiques, pêche et protection du milieu aquatique, associations agréées de défense des consommateurs, personnes qualifiées.

# Sdage et programme de mesures, de quoi parle-t-on ?

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)** est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de 6 ans (2022-2027) :

- les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau,
- les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, chaque plan d'eau, chaque nappe souterraine, chaque estuaire et chaque secteur du littoral,
- les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le Sdage est complété par un programme de mesures qui précise, territoire par territoire, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui doit permettre d'atteindre les objectifs.



**SDAGE**  
Tome 1



**SDAGE**  
Tome 2



**SDAGE**  
Tome 3

Le **programme de mesures** identifie à l'échelle adéquate les mesures nécessaires à mettre en œuvre sur six ans pour satisfaire aux objectifs environnementaux et aux échéances définis par le Sdage.

Ces mesures ont été estimées à environ 3,6 milliards d'euros. Cela représente un montant d'environ 45 euros par habitant du bassin Loire-Bretagne et par an.



**PROGRAMME DE MESURES**

**CONSULTEZ  
LES DOCUMENTS  
EN LIGNE :**



## Une démarche participative

Le Sdage et son programme de mesures sont le fruit d'un long processus d'information et de concertation réalisé tous les six ans. Quatre ans de travail sont nécessaires.

Le processus démarre avec l'identification des questions importantes et l'établissement d'un état des lieux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Sur cette base, le comité de bassin engage ensuite l'élaboration du projet de Sdage proprement dit et de son programme de mesures associé.

Le public est informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, notamment au moyen des sites internet et à l'occasion de manifestations que l'agence de l'eau Loire-Bretagne organise.

Les acteurs de l'eau sont également associés à la démarche au travers des réunions du comité de bassin, de nombreuses réunions organisées localement avec les commissions locales de l'eau qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), et avec les services de l'État, les chambres consulaires et les associations.

Deux consultations formelles du public et des assemblées sont organisées : une première sur les questions importantes (de novembre à mai 2019) ; une seconde, sur le projet de Sdage et de programme de mesures (de mars à septembre 2021).

Cette large concertation a permis d'aboutir à des documents ambitieux et équilibrés, adoptés par le comité de bassin le 3 mars 2022.

# Sdage et programme de mesures, des outils pour s'adapter au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est un des grands enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. Son impact sur l'eau et les milieux aquatiques peut être important si rien n'est fait. Les conséquences du dérèglement climatique s'intensifient et les effets s'aggravent. Le dernier rapport du GIEC confirme que le bassin Loire-Bretagne, comme l'ensemble des bassins hydrographiques métropolitains, devra faire face à quatre risques-clés :



## L'AUGMENTATION DE LA CHALEUR EXTRÊME

avec ses effets sur la santé et sur la biodiversité terrestre, aquatique et marine.



## LES PÉNURIES D'EAU

avec leurs impacts sur les écosystèmes, les pratiques agricoles et le transport (par voie navigable).



## UN STRESS HYDRIQUE CROISSANT

induisant des difficultés à produire des denrées alimentaires pour notre propre consommation ou pour l'exportation.



## LES PLUIES EXTRÊMES ET LE RUISSELLEMENT

susceptibles de générer des inondations importantes, corrélées à la hausse du niveau de la mer et à l'érosion des côtes sableuses.

En 2018, le comité de bassin Loire-Bretagne a mis en place un plan d'adaptation au changement climatique, déclinant les enjeux du bassin et les leviers d'adaptation, à l'issue d'une consultation du public qui, en 2017, a permis de faire remonter les préoccupations locales et recenser les solutions envisageables.

En intégrant le contenu de ce plan, le Sdage 2022-2027 invite à amplifier les actions pour accélérer l'adaptation des territoires au dérèglement climatique.

## → CONNAISSANCE & PROSPECTIVE :

Les analyses Hydrologie / Milieux / Usages / Climat (HMUC) sont des outils spécifiques au bassin Loire-Bretagne, mais proches, dans leur contenu et leurs principes, aux démarches développées dans d'autres bassins. Elles répondent aux objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau, et elles constituent une démarche globale (intégrant les 4 volets Hydrologie / Milieux / Usages / Climat) et intégratrice des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE).

## → SOBRIÉTÉ DES USAGES :

La première partie du chapitre 7 du Sdage est dédiée à la gestion économe de la ressource en eau. Tous les acteurs et tous les usages sont concernés. Les économies d'eau sont à promouvoir partout et par tous ; elles constituent une mesure sans regret mise en avant dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

## → SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE :

La préservation et/ou la restauration des écosystèmes dégradés, ont un effet tampon sur le climat et réduisent les risques et les impacts des événements extrêmes tels que les tempêtes, les inondations par ruissellement, ou les inondations par débordement et les submersions marines, dont la fréquence et l'intensité vont être accentuées. Le Sdage invite à engager ces actions de préservation ou de restauration à l'échelle de chacun des bassins versants.

# Sdage et programme de mesures, les actions clés pour agir dans les territoires !

## Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages ?

### ✓ La lutte contre les pollutions est au cœur du Sdage :

- La **protection des captages d'eau potable désignés comme prioritaires**, est nécessaire. Le Sdage appelle les collectivités territoriales à se mobiliser pour qu'elles portent les démarches de protection de leurs aires d'alimentation.
- **La teneur en nitrates** des eaux et des nappes n'est pas au niveau attendu et continue de se détériorer sur la majeure partie du bassin. Les programmes d'actions régionaux « nitrates » élaborés par les préfets de région contribuent à la reconquête de la qualité des eaux. Ils doivent être accompagnés par une politique de contrôle ciblée de la part de l'État.
- Le Sdage incite les acteurs à poursuivre les démarches territoriales et régionales de **réduction de l'utilisation des pesticides**.
- L'amélioration et le contrôle des systèmes d'assainissement représentent également un axe de progrès à poursuivre. Les défis de demain résident dans **l'amélioration de l'efficacité de la collecte des eaux usées** et du fonctionnement des stations de traitement par temps de pluie, ainsi que dans la **limitation des rejets de micropolluants**.

### ✓ Avec 6 650 km de côtes, le littoral du bassin Loire-Bretagne est d'une grande diversité. Le Sdage s'engage dans la préservation de la qualité de ces milieux, estuariens ou littoraux :

- L'amélioration de la qualité des eaux littorales résultera de la réduction de l'ensemble des apports polluants, de la restauration de la continuité des cours d'eau, apportant les sédiments nécessaires, et du maintien d'un débit estival suffisant dans les fleuves.
- En complément, au niveau des « baies algues vertes », des actions renforcées sont encore nécessaires dans le cadre d'un nouveau Plan algues vertes. Les travaux doivent se poursuivre aussi dans les zones de vase.

## Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ?

- L'enjeu est de veiller à l'intégration de la politique de l'eau dans les autres politiques publiques, notamment d'urbanisme. Le défi des années à venir restera **d'accompagner les acteurs des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), qui couvrent 87 % du bassin Loire-Bretagne**. C'est un atout majeur sur lequel le Sdage s'appuie !
- La coordination des services de l'État passe, dans chaque département par une mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN). En déclinaison du Sdage et du programme de mesures, **chaque MISEN construira ou mettra à jour un plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)**.

## Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

### ✓ Sobriété de tous les usages :

- **Le dérèglement climatique impacte fortement le bassin Loire-Bretagne.** En raison d'un étiage estival précoce et plus sévère que dans d'autres bassins, et de la quasi-absence de manteau neigeux, la ressource en eau doit être préservée. **La première des mesures préconisées par le Sdage est d'économiser la ressource en eau**, partout et par tous.
- Sur certains territoires, les prélèvements doivent être strictement limités en été, tout en ouvrant la possibilité du stockage hivernal là où il se justifie.

### ✓ Les analyses HMUC – Hydrologie Milieux Usages Climat :

- **Ces analyses constituent le socle de base pour une bonne compréhension des enjeux d'aujourd'hui et de demain**, en matière de gestion quantitative de la ressource en eau. Elles ont vocation à être généralisées dans tous les secteurs en tension, et permettront d'adapter localement les dispositions posées par le Sdage.

### ✓ Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) :

- Dans les territoires en tension, l'élaboration de PTGE associant l'ensemble des parties prenantes dans un travail de co-construction est à promouvoir. **Chaque acteur (collectivités, usagers...) doit être convaincu qu'il n'est pas possible de « continuer comme avant ».** Ces projets de territoire identifient les actions visant à économiser et mieux gérer la ressource en eau.

### ✓ Améliorer la gestion de crise :

- En complément de cette gestion structurelle pour rééquilibrer les usages à la ressource disponible, la gestion de crise doit permettre de préserver les milieux et les usages prioritaires : réactivité des arrêtés sécheresse, amélioration de l'efficacité des mesures...

## Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

### ✓ L'approche par bassin versant :

- Le Sdage, et plus largement, la planification des actions de gestion, de restauration des milieux aquatiques, ou de lutte contre les pollutions diffuses, ne peut s'envisager sans prise en compte de la notion de bassin versant. C'est à cette échelle que tout se joue... C'est sur cet espace hydro-géographique que le Sdage encourage à préserver ou restaurer les infrastructures naturelles qui jouent un rôle protecteur : bocages, haies, bosquets, mares, zones humides...

### ✓ Traiter les ouvrages prioritaires faisant obstacle à la continuité des cours d'eau :

- 55 % des rivières du bassin Loire-Bretagne ont un état dégradé par les obstacles à l'écoulement. **La restauration de la continuité écologique nécessite l'identification au cas par cas de la solution technique la plus appropriée à chaque ouvrage**, et une attention particulière doit être portée à la conciliation des enjeux.

### ✓ Protéger les milieux humides et les têtes de bassin versant :

- **Les acteurs des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) sont invités à prêter une attention particulière à la fonctionnalité des zones humides.** Elles sont essentielles pour les multiples services qu'elles rendent (biodiversité, prévention des inondations, stockage naturel d'eau et restitution au milieu. Il en est de même pour **les têtes de bassin versant**, ces espaces fragiles où naissent les rivières du bassin Loire-Bretagne.



**PRÉFÈTE  
COORDONNATRICE  
DU BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Synthèse Sdage et programme de mesures 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne

## COORDINATION :



### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

### DREAL de bassin Loire-Bretagne

5 avenue Buffon • CS 96407  
45064 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 36 17 41 41

[www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr)



### Office français de la biodiversité

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 25 16 80

[ofb.gouv.fr](http://ofb.gouv.fr)

